



## Un système de protection juridique, es-ce obligatoire ?

Par **Patachou68**, le **24/02/2012** à **10:06**

Bonjour,

Mon ex a fait appel pour la pension alimentaire des enfants à la cour de Colmar et j'ai à remplir un dossier d'aide juridictionnel ou on me demande une copie du système de protection juridique.....mais voila, je n'en ai pas, es-ce obligatoire ? si je ne le présente pas que va -t-il se passer ?

Je vous remercie de me répondre assez vite car il me faut envoyer mes papiers d'urgence à mon avocat.

Cordialement

Patachou